

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Quiévrechain, légalement convoqué le 16 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre GRINER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

PRÉSENTS : M. GRINER – Mme KACZMAREK – MM. GIALCZYNSKI – Mme COQUELET – M. LARCIN – Mme CHAMPION – M. MOREAU – Mme DENIS – M. TOURILLON – Mme PATOU – MM. LECOCQ – SILVESTRI – NAMOR – Mme BRICOUT – MM. DUCROT – CHIKH – VERMEERSCH.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. PETSCH est représenté par M. SILVESTRI – Mme ANSART L. est représentée par Mme CHAMPION – Mme KLUZ est représentée par Mme BRICOUT – M. GRZELKA est représenté par M. CHIKH – Mme DUBOCAGE est représentée par Mme DENIS – Mme DOCHEZ est représentée par M. TOURILLON – Mme BARROIS est représentée par Mme COQUELET.

ABSENTS : Mmes ANSART D. – GUISGAND – M. GAILLET – Mme LARTIGE – M. FOURNIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Régis DUCROT.

Numéro d'ordre à l'intérieur de la séance : 22-02-2024 / 01

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2024

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un Débat d'Orientations Budgétaires soit organisé dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,

Considérant que l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé la forme et le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 06/03/2024

S'LO

ID : 059-215904848-20240222-22022024_01_01-BF

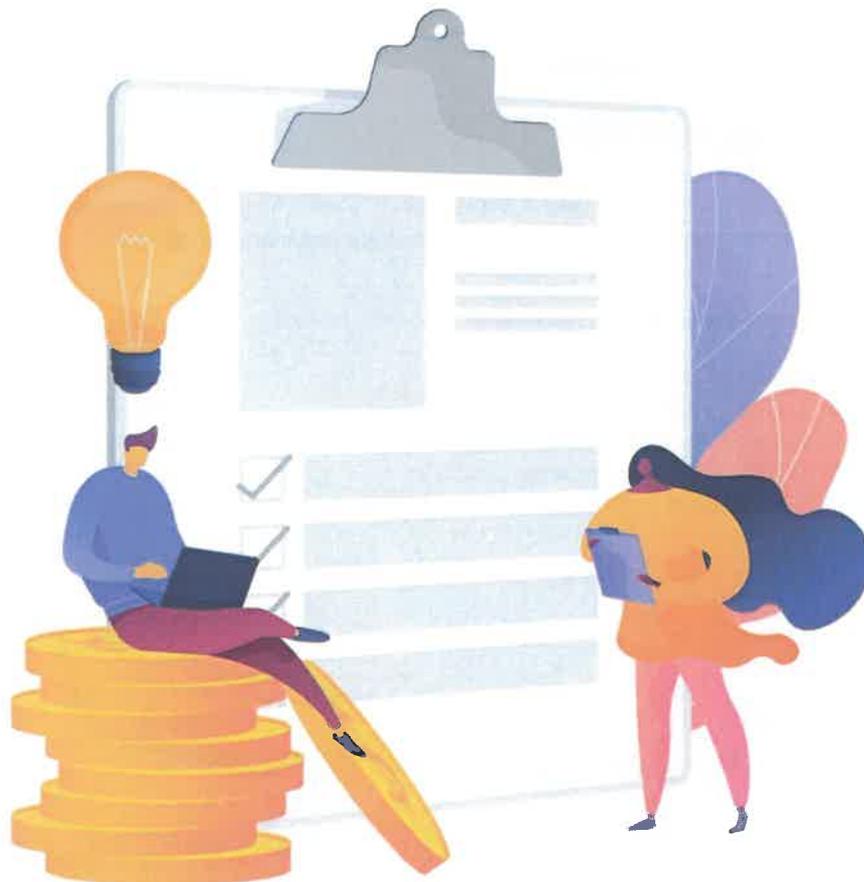
En conséquence, le Conseil municipal, après discussion et échange d'observations, à l'unanimité, par 24 Voix Pour (dont 7 représentées),

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du rapport joint en annexe, sur la base duquel s'est tenu ce débat.





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIER 2024 DE LA VILLE DE QUIÉVRECHAIN



Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il soit organisé dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif,

Considérant que l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a précisé la forme et le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.

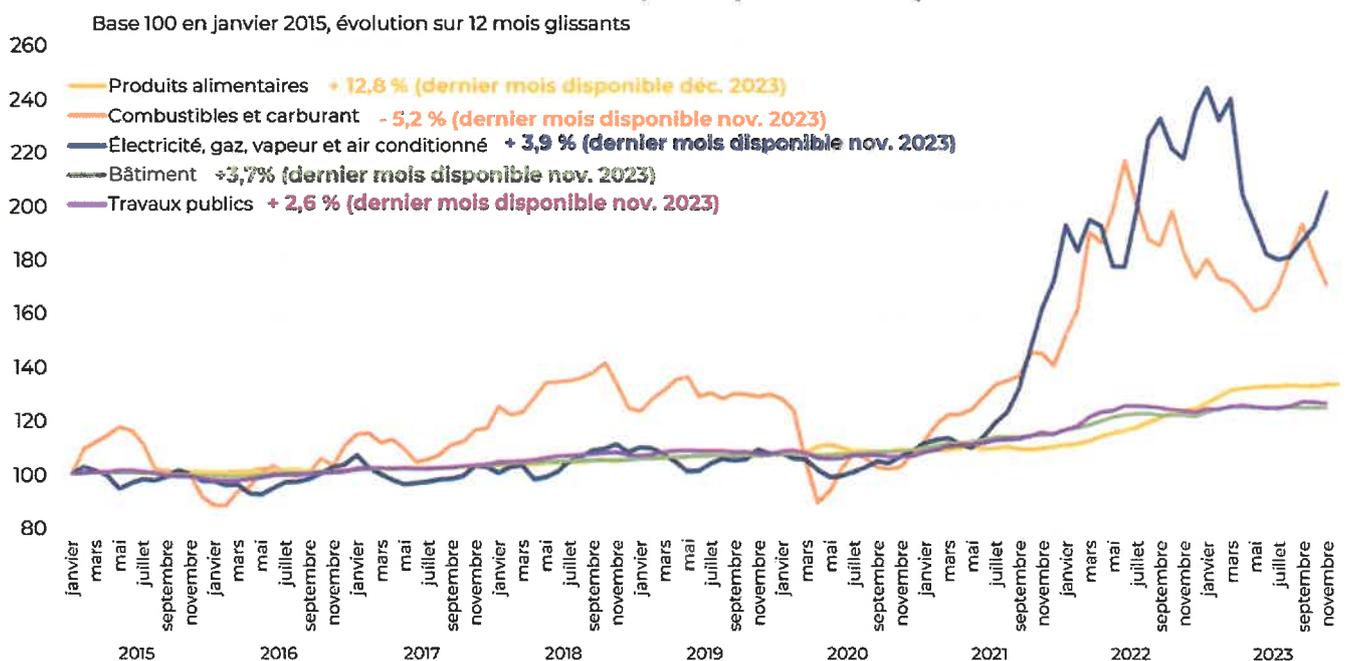
Préambule

La structure du budget 2024 tient compte en grande partie de la loi de finances, LOI n°2023-1322 du 29 décembre 2023, par la mise en place de mesures impactant les dépenses et les ressources de la collectivité ; et ceux dans divers domaines.

De même, le contexte financier changeant que nous connaissons depuis 2022, donne lieu à une architecture financière différente de ce que nous avons connu jusqu'ici.

- Un contexte économique inflationniste

L'indice de prix de la dépense communale globale a augmenté de 6% en moyenne au cours de l'année 2023. Des indices de prix impactant nos dépenses n'ont cessé de croître sur les deux exercices précédents :



Source Indices Insee.

Ces chiffres sont nécessairement à prendre en compte sur nos prévisions budgétaires envisagés avec assurance sur un horizon à moyen terme. Une prudence est donc instable et à la hausse.

➤ Des réformes ayant des répercussions sur nos futures recettes fiscales

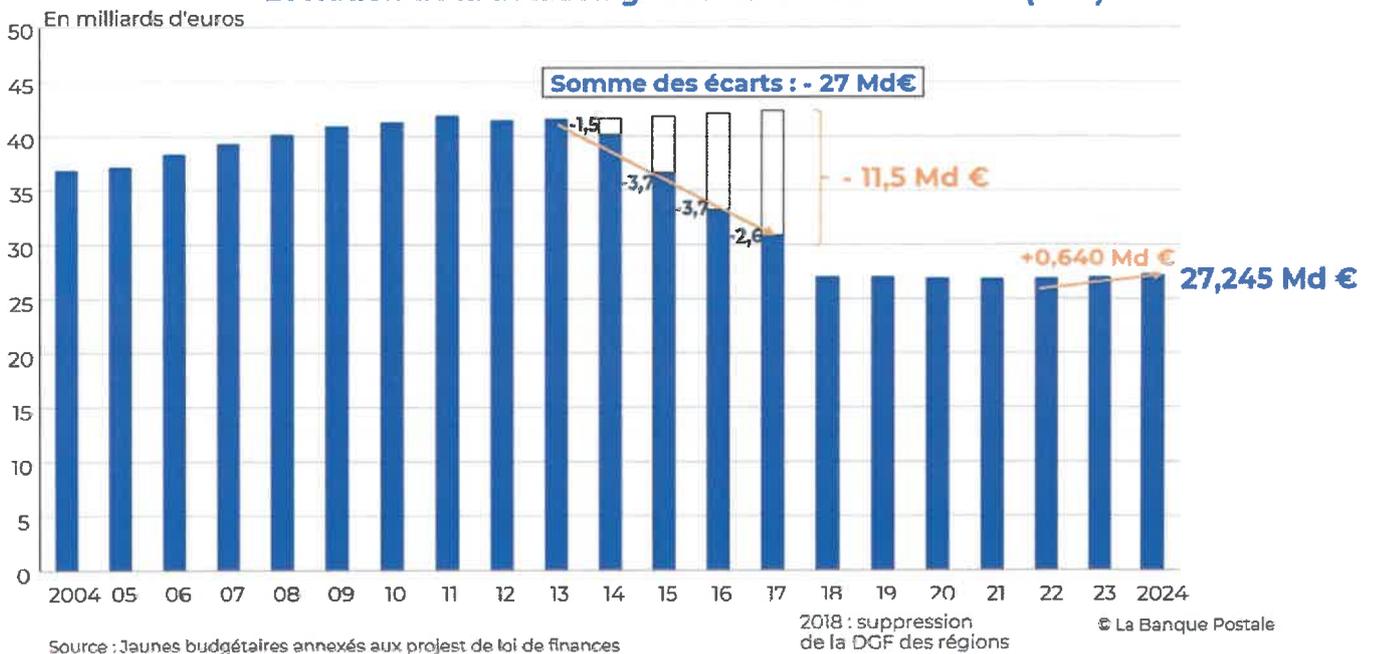
Les bailleurs sociaux pourront être exonéré de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) pour les logements sociaux faisant l'objet de gros travaux de rénovation énergétique. On peut donc, si nos bailleurs font ce choix et si nous délibérons en ce sens, attendre une baisse de nos recettes fiscales dès 2024.

Positivement, les dépenses d'aménagement de terrain sont réintégrées à l'assiette de calcul du FCTVA, on peut donc attendre une augmentation des recettes de FCTVA dès 2025.

➤ Augmentation de la dotation globale de fonctionnement

L'enveloppe nationale de DGF est en hausse pour cette année 2024. Nous pourrions certainement attendre une augmentation de notre dotation globale de fonctionnement, même si cette dernière a très peu de chance de venir compenser nos augmentations de charges de fonctionnement.

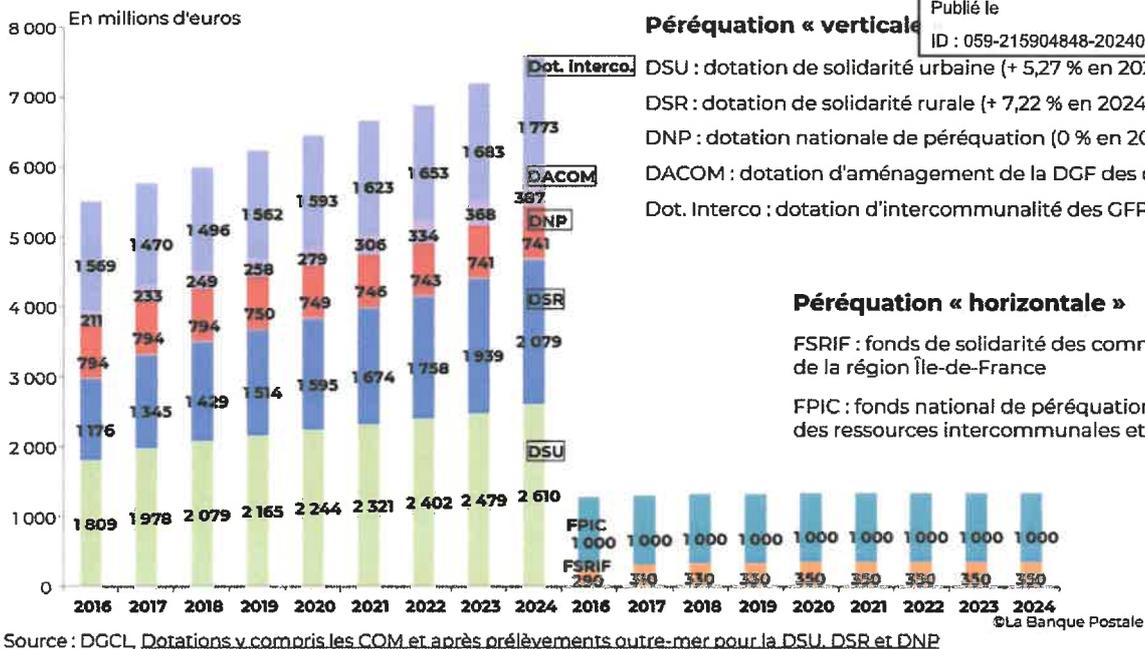
Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



➤ Augmentation des dotations de péréquation « verticale » au sein du bloc communal

D'autres subventions, constituant la plus grande partie de nos recettes de fonctionnement, sont-elles aussi revalorisées pour 2024.

Nous attendons la notification officielle du montant de nos dotations (début de deuxième trimestre) pour constater l'impact que cela peut avoir sur nos recettes.



Péréquation « verticale »

- DSU : dotation de solidarité urbaine (+ 5,27 % en 2024)
- DSR : dotation de solidarité rurale (+ 7,22 % en 2024)
- DNP : dotation nationale de péréquation (0 % en 2024)
- DACOM : dotation d'aménagement de la DGF des communes d'outre-mer
- Dot. Interco : dotation d'intercommunalité des GFP (+5,33 % en 2024)

Péréquation « horizontale »

- FSRIF : fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
- FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

➤ L'obligation d'un budget vert

La loi de finances 2024, comporte une nouvelle obligation, qui changera la présentation classique de nos états financiers.

En effet l'article 191 de la loi de finances, instaure l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert » ainsi que d'une « dette verte ».

Cela a pour conséquence principale, que le compte administratif 2024 comportera une annexe supplémentaire intitulé « impact du budget pour la transition écologique ». Elle aura pour objectif de présenter les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France.

Sera notamment isolé et mis en avant, l'endettement local consacré à des objectifs environnementaux.

I. LES RÉSULTATS 2023

Avant d'évoquer les orientations budgétaires pour le prochain exercice comptable, il convient de revenir sur la première partie des orientations budgétaires relative aux réalisations - « Réalisations des exercices de 2019 à 2022 ».

Le FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	2 031 171,67	1 771 926,32	1 530 340,12	1 653 883,51	1 718 798,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 461 948,89	3 598 009,47	3 679 888,28	3 847 993,13	4 020 408,83
65	Autres charges de gestion courante	1 263 807,10	954 138,71	1 044 768,09	1 017 384,91	999 804,50
66	Charges financières	172 677,19	157 533,46	141 873,85	139 052,91	188 272,28
67	Charges exceptionnelles	27 661,28	166 588,19	379 186,08	96 428,46	83 260,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	304 728,92	462 790,78	324 100,05	312 619,39	317 642,70
	Totaux	7 261 995,05	7 110 986,93	7 100 156,47	7 067 362,31	7 328 186,49

Une augmentation des dépenses de fonctionnement est significative et se traduit notamment par :

- L'augmentation des charges à caractère générale, traduction du contexte inflationniste présentait en préambule
- L'augmentation des charges de personnel, traduction des réformes légales de l'augmentation du point d'indice
- L'augmentation des charges financières, traduction de l'augmentation des taux d'intérêts sur nos emprunts à taux variables (augmentation du taux du livret A)

Ces trois éléments ne relèvent pas de décisions locales de la municipalité et personne ne maîtrise l'évolution de leur coûts respectifs à court/moyen termes. Pour autant, la commune a poursuivi ses efforts afin d'amortir au mieux ces hausses de dépenses en réalisant des arbitrages importants (température de chauffe des équipements, diminution de dépenses courantes, ré-interrogation sur les besoins de la collectivité, non-remplacement d'agents territoriaux...)

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
013	Atténuations de charges	125 651,69	79 936,68	145 846,73	206 852,43	176 939,27
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	136 915,40	82 567,73	131 046,79	111 163,45	115 604,69
73	Impôts et taxes	3 678 606,30	3 570 618,42	3 926 834,54	3 873 912,78	3 563 851,62
74	Dotations, subventions et participations	3 466 405,99	3 635 562,64	3 391 454,49	3 536 049,89	3 823 146,37
75	Autres produits de gestion courante	164 757,55	142 421,33	100 044,12	160 051,01	155 829,92
76	Produits financiers	228,60	5,74	207,54	231,60	362,84
77	Produits exceptionnels	112 890,08	32 440,31	161 613,65	20 572,50	107 226,77
002	Excédent de fonctionnement reporté	841 453,56	984 447,51	1 042 490,66	923 845,76	402 796,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	480,43	15 217,51	193 646,62	10 969,91	6 003,83
	Totaux	8 527 389,60	8 543 217,87	9 093 185,14	8 843 649,33	8 351 761,90

Les recettes de fonctionnement sont relativement stables. Nous revenons au niveau des recettes de 2019 et 2020. Cela s'explique par le fait que durant le covid et les années suivantes :

- Les recettes relatives à la taxe d'aménagement ont été relativement élevées
- Nous avons reçu des aides exceptionnelles de fonctionnement suite aux dispositions prises pour le COVID
- Par le fait de nombreuses annulations dû au covid, nos dépenses de fonctionnement étaient moindres et permettait de dégager un bon excédent de fonctionnement. La reprise de toutes les activités de manière progressive puis totale en 2023 a nécessité de puiser dans cet excédent.
- La commune a puisé également dans son excédent de fonctionnement reporté pour faire face partiellement aux dépenses drastiques liées à l'augmentation du coût des fluides (gaz et électricité).

Après analyse des réalisations de 2023, on note que l'excédent de Fonctionnement est de 1 023 573,31 €, ce qui démontre l'attention que nous portons à nos finances, et le caractère équilibré de nos comptes. Ce résultat est le fruit de la maîtrise financière consenties par nos services.

Le contexte financier a donc pu être maîtrisé, dans une certaine mesure, pour permettre à nos finances de rester saines et de pouvoir appréhender l'avenir correctement.

L'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	571 320,66	645 132,56	617 827,53	755 070,97	770 729,31
20	Immobilisations incorporelles	63 187,20	106 839,19	86 382,73	48 420,15	105 526,92
204	Subventions d'équipement versées	0,00	51 690,70	55 940,00	27 970,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	651 580,40	286 050,99	475 703,75	693 843,54	493 819,79
23	Immobilisations en cours	1 460 374,92	975 044,35	1 525 099,28	1 633 983,24	812 642,70
27	Autres immobilisations financières	103 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00	52 298,03	65 306,76	5 071,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	142 833,92	445 148,92	1 245 858,50	1 826 111,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	480,43	15 217,51	193 646,62	10 969,91	6 003,83
041	Opérations patrimoniales	10 920,00	11 338,80	2 776 787,76	0,00	0,00
	Totaux	2 860 863,61	2 386 446,05	6 341 843,35	4 521 187,31	4 014 833,69

Les dépenses d'investissements restent équivalentes à celles de l'an dernier. Elles correspondent à la continuité des marchés publics commencés les années précédentes et demeurent à un niveau élevé pour une commune de notre strate et bénéficiant de ressources comme les nôtres.

Code	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	801 364,56	662 521,47	625 368,72	714 965,63	1 292 988,84	1 564 836,99
13	Subventions d'investissement reçues	700 534,71	370 991,29	241 698,83	380 131,41	434 396,94	529 931,59
16	Emprunts et dettes assimilés	880 000,00	1 100 000,00	600 100,00	900 000,00	650 000,00	599 400,00
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00	0,00	5 071,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	152 570,71	268 868,01	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	355 704,88	304 728,92	462 790,78	324 100,05	312 619,39	317 642,70
041	Opérations patrimoniales	26 777,73	10 920,00	11 338,80	2 776 787,76	0,00	0,00
	Totaux	2 916 952,59	2 718 029,69	1 941 297,13	5 095 984,85	2 695 076,17	3 011 811,28

Les recettes d'investissement sont en légère augmentation :

- Des soldes de subventions nous sont parvenus via les réceptions de plusieurs chantiers.
- Un emprunt d'un montant de 600K€ a été contracté, conformément à la présentation du ROB 2023 et tel qu'il avait été prévu au BP 2023.

Le résultat d'Investissement pour l'exercice 2023 est lui déficitaire de **- 823 088,25 €**. C'est un constat financier classique lorsqu'un programme important d'investissements est en cours.

Le virement à la section d'Investissement prévu au Budget était de **1 373 490,43 €**.

En Investissement, les restes à réaliser de 2022 sont de 295 584,92 € en dépenses et de 509 755 € en recettes. Ce qui permet de dégager un excédent de **214 170,08 €**.

Au global, les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat 2023	620 776,72
Reports 2022	402 796,59
Résultat de clôture	1 023 573,31

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2023	-823 088,25
Reports 2022	-452 620,71
Résultats de clôture	-1 275 708,96

GLOBAL

RÉSULTAT DE CLÔTURE	-252 135,65
RÉSULTAT DES RESTES A RÉALISER	414 170,08
RÉSULTATS DÉFINITIFS	162 034,35

L'affectation du résultat à la section d'investissement, permettant de couvrir le déficit, est estimée à : **1 023 573,31 €** ; ce qui porte le résultat à reporter en 2023 en section de fonctionnement à **162 034,35 €**.

2.1 / Le fonctionnement**Dépenses**

Chapitres	Désignation	Total Budget
011	Charges à caractère général	1 700 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 100 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 259 679,93
66	Charges financières	144 092,12
67	Charges exceptionnelles	128 648,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 911,95
	Total Général	7 653 332,00

Nous prévoyons des dépenses équivalentes à 2023 au niveau du chapitre 011, notamment en poursuivant des efforts de gestion et une rigueur quotidienne dans le calibrage et la nécessité d'engager des crédits sur ce chapitre.

Nous prévoyons une légère augmentation du chapitre 012, ceci malgré le départ récent de trois agents territoriaux dont nous n'envisageons pas le remplacement (2 agents de catégorie A et un agent de catégorie B). À l'heure actuelle, aucun recrutement complémentaire n'est prévu en 2024. Cette augmentation du chapitre est justifiée par une approche prudentielle des dépenses liées aux charges de personnel, notamment en raison de mesures qui auraient tendances à se poursuivre en 2024 et qui concernent la revalorisation des traitements des fonctionnaires territoriaux (revalorisation du point d'indice au 1^{er} Janvier 2024 et potentiellement de nouveau au 1^{er} juillet 2024).

Le chapitre 65 est également revu à la hausse de manière prudentielle, s'agissant notamment de participations, de subventions ou d'engagements contractuels qui pourraient augmenter en raison de l'inflation.

Recettes

013	Atténuations de charges	150 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes divers	115 000,00
73	Impôts et taxes	3 788 850,00
74	Dotations, subventions et participations	3 820 140,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00
76	Produits financiers	200,00
77	Produits exceptionnels	86 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	162 034,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
	Total Général	8 292 224,00

Si le montant global du budget s'établit ainsi, l'estimation du prélèvement à la section d'investissement sera de 638 892 €.

2.2 / L'investissement et les nouveaux projets

Opérations	Désignation	BP 2023	Réalisé 2023	R.A.R 2023	BP 2024
9003	MATERIEL - MOBILIER	363 636,02	324 110,82	11 954,37	
9023	ECLAIRAGE PUBLIC	98 207,21	31 188,17	36 734,46	
9044	CIMETIERE	26 746,00	19 746,00	5 850,00	
9049	REPARATIONS VOIRIES	101 985,80	81 791,70	11 142,00	
9087	VIDEO SURVEILLANCE	21 320,00	0,00	13 501,57	36 764,00
9102	REAMENAGEMENT CENTRE VILLE	215 203,55	71 763,36	93 869,21	
9103	CITE MOZART - RUE GILLES NEUMANS	341 383,42	229 403,20	0,00	503 887,98
9109	AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	178 080,00	78 671,87	27 402,80	1 400 000,00
9112	LALP ESPACE ENFANCE JEUNESSE	338 109,08	339 076,51	0,00	3 379,57
9115	AMENAGEMENT FIBRES DU HAINAUT	94 924,66	75 525,38	6 256,08	
9117	REHABILITATION SALLE CELINE COQUELET	15 000,00	0,00	15 000,00	156 485,00
9118	ESPACE PETITE ENFANCE	91 740,00	12 897,56	28 354,43	329 544,00
9119	VEGETALISATION DE LA COUR BRISON	88 306,00	20 991,00	6 150,00	307 020,00
9121	DSP Crèche	27 970,00	0,00	27 970,00	60 370,00
9122	FTU 2024	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
9123	CRONTE VOYE			0,00	30 000,00
9124	EPICERIE SOLIDAIRE			11 400,00	172 366,00
9125	Materiel - Pôle bâtiments				7 567,20
9126	Petite renovation CTM			0,00	45 714,00
9127	Renovation centre social			0,00	47 865,00
9128	CONFORMITE DES BATIMENTS			0,00	106 822,00
9129	VOIRIES 2024			0,00	13 591,00
9130	CHAUDIERE ANCIEN COLLEGE			0,00	120 000,00
9131	EGLISE ST MARTIN			0,00	7 850,00
9132	ECLAIRAGE PUBLIC 2024				85 535,00
9133	MENUS TRAVAUX				21 923,00
9134	Materiel - espaces verts			0,00	28 179,60
9135	Materiel informatiques			0,00	90 000,00
		2 026 611,74	1 285 165,57	295 584,92	3 598 863,35

Le tableau ci-dessus regroupe toutes les opérations d'investissements recensées pour l'année 2024.

- ⇒ 15 d'entre elles ont déjà débutés avant 2024 : elles se termineront ou se poursuivront cette année.
- ⇒ 13 sont de nouvelles opérations.

Le montant total des opérations d'investissements se chiffrerait à 3 894 448,27 € si elles étaient toutes retenues.

Si un tel montant d'opérations d'investissements était retenu, la prospective budgétaire en investissement laisserait entrevoir ce bilan en fin d'année :

Recettes

10	Dotations, fonds divers et reserves	1 223 573,00
13	Subventions d'investissement reçues	600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	118 033,79
021	Virement de la section de fonctionnement	542 508,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 911,95
041	Opérations patrimoniales	200 000,00
		3 000 026,74

Dépenses

16	Emprunts et dettes assimilés	567 686,68
20	Immobilisations incorporelles	229 251,98
21	Immobilisations corporelles	652 600,00
23	Immobilisations en cours	3 028 833,00
001	Déficit d'investissement reporté	1 275 708,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00
		5 974 079,66

Cela engendrerait un bilan déficitaire à hauteur de -2 335 160,92 €, ce qui, au vu de notre excédent de fonctionnement reporté (002) prospectif, serait impossible à ré équilibrer en fin d'année.

Le bilan 2024 serait dans ce cas négatif, situation impossible puisque illégale.

III. Propositions pour obtenir l'équilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire peut s'obtenir en suivant 3 méthodes différentes :

- En comblant la différence par des recettes,
- En déduisant la différence des dépenses,
- En mêlant les deux techniques précédentes.

3.1 / Première méthode : Augmenter les recettes

Aujourd'hui, le seul levier dont dispose la commune pour augmenter les recettes en investissement est de lever un emprunt.

Actuellement, La structure de la dette se présente comme ceci :

DETTE	2020	2021	2022	2023	2024
En cours	5542080,96	5224253,43	5819670,78	5739721,01	5172034,33
Annuités	803965,95	754058,46	789937,67	810254,3	711778,8
Capital	645132,47	617827,53	654582,65	679949,77	567686,68
Charges intérêts	158833,48	136230,93	135355,02	130304,53	144092,12
CAF BRUTE	895356,7	1069965,44	1154090,98	938419,42	792769,95
Capacité de désendettement en années	6,1898023	4,88263755	5,04264471	6,11637066	6,52400401

A titre d'information, l'année 2024 a été renseignée, sans aucun nouvel emprunt enregistré.

La capacité de désendettement de la commune augmente en nombre d'année, depuis 2021.

Cette augmentation est très limitée et s'avère acceptable. Ce chiffre ne devient alarmant qu'au-delà de 8 années.

De plus, cet endettement permet de maintenir une programmation d'investissement soutenue, en compléments de subventions importantes obtenues sur les opérations réalisées ou en cours de réalisation.

Si nous recourons exclusivement à l'emprunt pour combler les 2,4 M€ qui manquerait en 2024, notre taux structure de dette pour 2024 s'approcherait plutôt de la situation ci-dessous :

DETTE	2020	2021	2022	2023	2024
En cours	5542080,96	5224253,43	5819670,78	5739721,01	7172034,33
Annuités	803965,95	754058,46	789937,67	810254,3	821778,8
Capital	645132,47	617827,53	654582,65	679949,77	647686,68
Charges intérêts	158833,48	136230,93	135355,02	130304,53	174092,12
CAF BRUTE	895356,7	1069965,44	1154090,98	938419,42	792769,95
Capacité de désendettement en années	6,1898023	4,88263755	5,04264471	6,11637066	9,04680397

Nous activerions, dans cette situation, le critère d'alerte quant à la capacité de désendettement, ce cas de figure n'est donc pas envisageable.

Pour que nous puissions rester sous le seuil d'alerte, le montant maximum de l'emprunt possible en 2024 serait de 900 000 K€, ce qui amènerait la capacité de désendettement à 7,65.

3.2 / Seconde méthode : Diminuer les dépenses

Une partie des dépenses est obligatoire car des opérations sont déjà engagées. Il n'est pas possible de diminuer le montant des dépenses lié à ces dernières.

Les restes à réaliser, d'un montant de 295 584,92 €, sont des opérations déjà réalisés pour lesquelles nous attendons la facturation.

Les dépenses suivantes sont des dépenses afférentes à des opérations engagées, pour lesquelles nous devons respecter les délais contractuels :

Opérations	Désignation	BP 2023	Réalisé 2023	R.A.R 2023	BP 2024
9087	VIDEO SURVEILLANCE	21 320,00	0,00	13 501,57	36 764,00
9103	CITE MOZART - RUE GILLES NEUMANS	341 383,42	229 403,20	0,00	503 887,98
9109	AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	178 080,00	78 671,87	27 402,80	720 000,00
9112	LALP ESPACE ENFANCE JEUNESSE	338 109,08	339 076,51	0,00	3 379,57
9117	REHABILITATION SALLE CELINE COQUELET	15 000,00	0,00	15 000,00	156 485,00
9118	ESPACE PETITE ENFANCE	91 740,00	12 897,56	28 354,43	329 544,00
9119	VEGETALISATION DE LA COUR BRISON	88 306,00	20 991,00	6 150,00	307 020,00
9121	DSP Crèche	27 970,00	0,00	27 970,00	60 370,00
9122	FTU 2024	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
		1 125 908,50	681 040,14	118 378,80	2 821 450,55

Ce qui nous donne un montant obligatoire de 2 821 450,55 €.
Soit un total de 3 117 035,47 €.

Afin de réaliser des économies, en ne conservant que les opérations pour lesquelles la commune est déjà engagée, une économie de 1 089 234,45 € peut être réalisée. Cette somme ne représente même pas la moitié du déficit d'investissement prospectif.

Le marché de rénovation de l'hôtel de ville (opération 9109) n'est pas notifié, la dépense reste donc répartissable selon une réalisation pluriannuelle de 3 à 4 tranches.

L'hypothèse suivante est donc possible :

Opérations	Désignation	BP 2023	Réalisé 2023	R.A.R 2023	BP 2024
9087	VIDEO SURVEILLANCE	21 320,00	0,00	13 501,57	36 764,00
9103	CITE MOZART - RUE GILLES NEUMANS	341 383,42	229 403,20	0,00	503 887,98
9109	AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	178 080,00	78 671,87	27 402,80	720 000,00
9112	LALP ESPACE ENFANCE JEUNESSE	338 109,08	339 076,51	0,00	3 379,57
9117	REHABILITATION SALLE CELINE COQUELET	15 000,00	0,00	15 000,00	156 485,00
9118	ESPACE PETITE ENFANCE	91 740,00	12 897,56	28 354,43	329 544,00
9119	VEGETALISATION DE LA COUR BRISON	88 306,00	20 991,00	6 150,00	307 020,00
9121	DSP Crèche	27 970,00	0,00	27 970,00	60 370,00
9122	FTU 2024	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
		1 125 908,50	681 040,14	118 378,80	2 141 450,55

Si cette hypothèse est retenue, les dépenses d'investissements pourraient diminuer de 1 769 234,45 €.

Cette somme ne représente pas l'entièreté du déficit prospectif. La solution seule de la baisse des dépenses n'est pas suffisante.

3.3 / Troisième méthode : Le cumul des deux solutions

Si les deux hypothèses sont retenues, cela a pour conséquence une hausse des recettes à hauteur de 900 000 € (emprunt) et une baisse des dépenses à hauteur de 1 769 234 € (arbitrage dans les opérations d'investissement)

Cela modifie la section d'investissement de cette façon :

DEPENSES

16	Emprunts et dettes assimilés	567 686,68
20	Immobilisations incorporelles	229 251,98
21	Immobilisations corporelles	652 600,00
23	Immobilisations en cours	1 259 598,00
001	Déficit d'investissement reporté	1 275 708,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00
		4 204 844,66

RECETTES

10	Dotations, fonds divers et réserves	1 223 573,00
13	Subventions d'investissement reçues	600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	900 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	118 033,79
021	Virement de la section de fonctionnement	542 508,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 911,95
041	Opérations patrimoniales	200 000,00
		3 900 026,74

Nous aurions donc un déficit de fonctionnement à hauteur de -304 817,92 €. Ce qui pourrait être équilibré par l'excédent de + 542 508 € en fonctionnement.

Le recours à un emprunt de 900 000 € est l'outil qui permet de trouver un équilibre budgétaire via un ajustement des recettes. Ce recours à l'emprunt est présenté à un niveau maximum.

Il pourra être revu à la baisse en fonction de nouveaux arbitrages qui seraient pris en termes de volumétrie de dépenses d'investissement en cours d'année ou par l'inscription de nouvelles recettes d'investissements issues de l'obtention de subventions relatives aux projets déjà inscrits en dépenses au budget ici présenté.

3.4 / L'ajout de nouvelles recettes en cours d'année

La stratégie déployée par la commune est basée sur une recherche active et productive des subventions. Les projets ainsi mieux subventionnés, la part d'autofinancement de la commune est minimisée sur les grands projets d'investissements.

En 2023, les dossiers de subventions ont été déposés dans le cadre de dispositifs de droit commun et de fonds spéciaux.

En attendant les notifications définitives, les subventions potentielles n'ont pas été inscrites au budget ; à savoir :

Opérations	Subventions	Montant
HOTEL DE VILLE	PTS	102 000,00
MOZART 4	DSIL	100 000,00
	FSIC	50 000,00
	Agence de l'eau	19 000,00
VEGETALISATION COUR BRISON	PTS	194 000,00
	Fond vert	
	FSIC Renaturation	
EPIKERIE SOLIDAIRE	FSIC	50 000,00
AMÉNAGEMENT ESPACE PETITE ENFANCE	DPV Région	71 300,00
	CAF	125 000,00
	DSIL	86 000,00
TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITÉES		797 300,00

En fonction de l'obtention des subventions précitées, voire de nouvelles en cours d'exercice, la commune affinera sa stratégie budgétaire pour 2024. Si des recettes nouvelles sont enregistrées (au vu de nouvelles notifications de subventions), nous pourrions envisager de nouvelles dépenses ou diminuer le recours à l'emprunt.

3.5 / Le levier fiscal

La proposition d'équilibre est basée sur une fiscalité sans changement de taux ; à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 59,24 % (pour rappel réintégration du taux départemental en 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 94,13 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,39 %.

Le montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale était de 2 683 201 € en 2023.

Nous avons réellement enregistré 2 625 256 € en comptabilité.

Une augmentation des taux n'entraînerait qu'une très faible augmentation des recettes de cette nature.

Si les taux ne sont pas modifiés, une recette similaire est à attendre pour 2024.

I. Les engagements pluriannuels

Il s'agit des engagements de la Commune avec :

- L'Établissement Public Foncier (EPF Nord-Pas-de-Calais),
- Nord SEM dans le cadre de la concession d'aménagement,
- L'ilo marmots dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion de structures petite enfance,
- Dans le cadre des Autorisations de Programmes (AP).

1) *Établissement Public Foncier :*

L'engagement est lié à plusieurs conventions en cours :

- - La cour bourgogne.

Pour ces deux conventions, le risque financier est écarté par la reprise du foncier à la clôture de la convention au bénéfice de NORDSEM, dans le cadre de la concession d'aménagement attribuée à la structure en 2018.

2) *Concession d'aménagement multi sites :*

La ville a signé le 24/12/2018 un traité de concession avec la SEM « SEM NORDSEM » (autorisée par délibération en date du 12/12/2018).

Le périmètre de l'opération d'aménagement multi-sites permet la requalification de :

- 1). L'espace Félicien LEDOUX,
- 2). La traversée centre-ville – Aunelle,
- 3). La friche SOFANOR,
- 4). L'ilot EQUIPART,
- 5). La cour Bourgogne

Récemment, deux réformes ont bouleversé les traitements comptables et l'éligibilité au FCTVA des participations attribuées aux aménageurs. Ces réformes modifient les schémas qui prévalaient lors de la conclusion de la convention et peuvent conduire pour la commune soit à un impact budgétaire important en fonctionnement, soit à un surcoût de 20 %.

Des avenants vont donc être signés sur les différentes conventions pour réactualiser le solde. En contrepartie la commune pourra récupérer le FCTVA sur l'opération, qui était auparavant destiné aux aménageurs.

Le budget 2024 a donc réactualisé le montant en investissement au titre des créances avec un versement de 102 249,20 €.

3) *Délégation de Service Public 2019-2024 sous la forme d'affermage relative à la gestion de trois structures petite enfance L'îlot Marmots sur le territoire CRESPIEN-QUIÉVRECHAIN*

La délégation de service public prenait fin au 31/12/2023. Un avenant à cette DSP a été conclu pour la prolonger d'un an, et donc prendre fin au 31/12/2024. Le renouvellement de cette DSP fera l'objet d'échanges et d'études tout au long de cette année 2024, pour une reconduction potentielle au 01/01/2025.

En investissement, nous participerons toujours à hauteur de 27 970 € pour 2024.

II. Les autorisations de programmes

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le 
ID : 059-215904848-20240222-22022024_01_01-BF

Numéro de l'APCP	Objets	Montant pour 2024
2018-01	Réseau de vidéosurveillance	36 764,00 €
2018-02	Travaux d'aménagement Mozart	503 887,00 €
2021-01	Aménagement de l'Espace Enfance Jeunesse	149 970,24 €
2023-01	Aménagement des espaces publics centraux	540 000,00 €
2023-02	Aménagement de l'hôtel de ville	450 000,00 €

L'ensemble des APCP sera réactualisé simultanément au vote du budget primitif 2024.

L'APCP 2021-02 concernant la renaturation des friches industrielles des Fibres du Hainaut s'est terminé en 2023. Aucune nouvelle APCP n'est prévu pour 2024.

III. Les achats publics 2024

Aucun marché de fonctionnement important n'est à créer ou renouveler pour 2024.

Une réévaluation des prix en fonction des hausses du marché sont en revanche à prévoir sur de nombreux marchés en cours (Ex : API restauration, Gaz, Electricité...)

D'autres marchés de travaux proviennent des projets d'investissement, notamment :

- Les travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville,
- La végétalisation de la Cour Brison,
- L'épicerie sociale et solidaire,
- Le recrutement d'un maître d'œuvre pour le réaménagement de la rue Cronte Voye,
- L'achat de la chaudière pour l'ancien collège.

TROISIÈME PARTIE – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

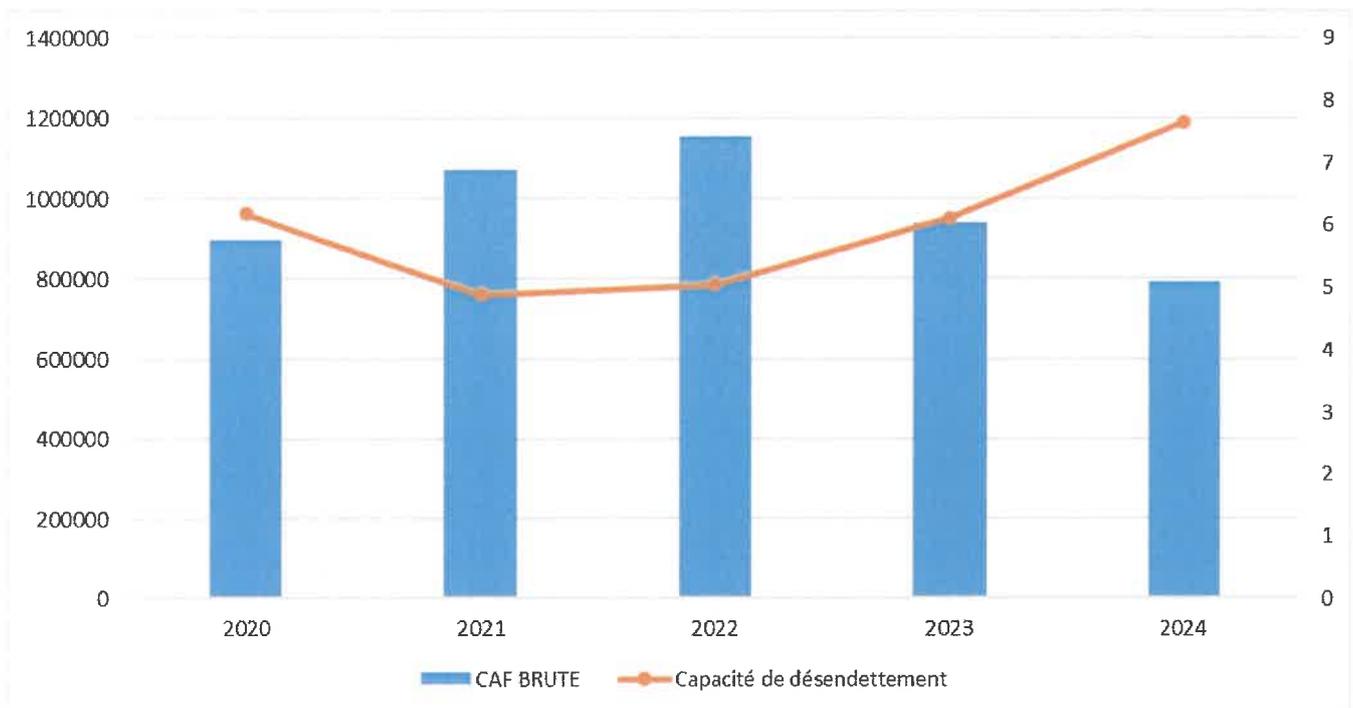
Au 31 décembre 2023, l'encours de dette s'élevait à **5 739 721,01 €**. En 2023, la commune a souscrit un emprunt à hauteur de **600 000 €**, levé en novembre 2023. L'annuité pour 2024 est de **711 778,80 €** soit **-98 476 € par rapport à l'année précédente**.

	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
RRF	7 543 552,85 €	7 846 021,86 €	7 908 833,66 €	7 948 963,18 €	8 130 190,00 €
DRF	6 648 196,15 €	6 776 056,42 €	6 754 742,68 €	7 010 543,76 €	7 337 420,05 €
CAF BRUTE	895 356,70 €	1 069 965,44 €	1 154 090,98 €	938 419,42 €	792 769,95 €

DETTE	2020	2021	2022	2023
En cours	5 542 080,96 €	5 224 253,43 €	5 819 670,78 €	5 739 721,01 €
Annuités	803 965,95 €	754 058,46 €	789 937,67 €	810 254,30 €
Capital	645 132,47 €	617 827,53 €	654 582,65 €	679 949,77 €
Charges intérêts	158 833,48 €	136 230,93 €	135 355,02 €	130 304,53 €
CAF BRUTE	895 356,70 €	1 069 965,44 €	1 154 090,98 €	938 419,42 €
Capacité de désendettement en années	6,19	4,88	5,04	6,12

La capacité de désendettement en 2023 (de 6 ans et 1 mois), en augmentation par rapport à 2022, concorde avec le recours à l'emprunt. Une baisse significative est à attendre en 2024, ce qui laisse la possibilité de levée un emprunt important sans trop impacter notre taux de désendettement.

Si l'hypothèse de l'emprunt d'un montant de 900 000€ est retenu pour 2024, les chiffres se présenteraient de cette façon :



Ne pas perdre de vue que pour le lotissement des Verreries, le déficit renouvelé s'élève à 750 643,15 € ; il va falloir venir absorber cette dette. Il n'est pas prévu au budget 2024 une inscription en réel dans le budget de fonctionnement ; au vu des déficits d'investissement, il est préconisé d'inscrire ce montant en provision de manière progressive pour éviter l'impact sur le résultat 2024 trop brutal, comme cela avait été fait pour la clôture du budget annexe du lotissement des vanneaux lui aussi largement déficitaire.

CONCLUSION

Le contexte financier national et mondial pèse sur les finances de la commune. Cela l'oblige à rogner sur ces dépenses et optimiser constamment l'utilisation de ses recettes. La difficulté à gérer le budget communal dans ce contexte réside dans l'instabilité réelle et constante de l'économie ne permettant pas d'anticiper des variations de prix parfois brutales et très importantes. S'agissant d'éléments exogènes, cela nécessite des prises de décisions souvent rapides et radicales afin de préserver les finances communales, mais également la révision de la stratégie budgétaire et de proposition de service public à la population. Aucune structure publique n'est épargnée par la situation que nous subissons.

Cependant, le plan d'investissement reste très dynamique cette année. De gros projets sont en cours de finition, suite à des retards avec les années COVID (Mozart). D'autres sont en cours de réalisation ou vont démarrer cette année, pour toujours permettre une transformation des espaces et des infrastructures communales, au bénéfice des usagers.

Le bien être des Quiévrechinois est au cœur des préoccupations des élus, et les finances de la commune suivent la tendance de ce challenge ambitieux.

L'innovation et la technicité des projets d'investissements permettent aujourd'hui de solliciter, et d'obtenir, outre des subventions de la Région ou du Département, des subventions très spécifiques telles que celles de l'agence de l'eau, du fond vert ou encore des subventions sous forme « d'appels à projets » de la CAF ou de la CAVM, qui saluent les initiatives pour demain (Projets à forte dimension écologique, optimisation des espaces et rénovation thermique) ou des projets synonymes de la modernisation de l'action publique locale (Espace enfance/jeunesse...).

Les techniciens et les élus resteront alertes tout au long de l'année, pour permettre de mettre en phase, l'avancée de tous ces chantiers en addition des dépenses courantes, avec la trésorerie de la commune ainsi que le principe d'équilibre budgétaire.